

	
Délibération n° 17	Conseil Municipal du Mercredi 16 mars 2022
Service Éducation	Domaine de compétence : 7.10 - Finances Divers
<p>Le Mercredi Seize Mars deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div data-bbox="172 748 523 1256" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/03/2022</p> <p>Membres présents : 25 puis 23 (Messieurs Grégory HURTREL et Jean-Pierre LAMOUR quittent l'assemblée à 20 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5 puis 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28</p> <p>Affiché le 18/03/2022</p> </div> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Grégory HURTREL (quitte l'assemblée à 20 h 05) à Monsieur René BONVOISIN et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.</p> <p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, détenteur du pouvoir de Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, quitte l'assemblée à 20 h 05)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p> <p>Objet : Participation financière des familles pour la cantine, l'accueil périscolaire et la garderie</p>	
Rapporteur : Madame Aurore WACOGNE, Conseillère Déléguée.	
Synthèse de la délibération :	Fixation des tarifs

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

**Vu** la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 15 février 2022,

**Considérant** que sur proposition de la Commission N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étaples-sur-mer », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessous applicables **à compter du 1er septembre 2022.**

<i>Tarifs applicables à partir du 01 septembre 2022</i>	ETAPLOIS	EXTERIEUR
<b>Garderie</b> maternelle ou primaire de 7h45 à 8h30	1,00 €	2,30 €
<b>Garderie</b> primaire de 17h30 à 18h (après AE)	1,00 €	2,30 €
<b>Accueil périscolaire</b> maternel ou primaire de 16h30 à 18h	1,55 €	3,70 €
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		
ETAPLOIS / EXTERIEUR		
<b>Avec réservation chaque lundi pour la semaine suivante</b>	3,75 € /le repas	
<b>Sans réservation à moins d'une semaine</b>	5,80 € /le repas	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'approuver les tarifs ci-dessus et d'autoriser de ce fait l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes inhérentes seront inscrites au budget principal de la ville.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour.**

Vu pour être affiché le 18 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.